

QU'EST-CE QUI AMENE UN EMPEREUR ROMAIN, UN DES DIPLOMATES LES PLUS DOUES DU MONDE, UNE REINE DESTITUEE ET UN EMPEREUR MEDIEVAL A BERNEX?

O que traz um imperador romano, um dos diplomatas mais talentosos do mundo, uma rainha deposta e um imperador medieval a Bernex?

Alexandre Zielinsky Arregui

Visiting fellow at The Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights (Genebra, Suíça). Advogado. Email: alexandre@alexandrearregui.com

Márcia Rosa de Lima

Doutora e mestre em Direito pela Pontifícia Universidade Católica do Rio Grande do Sul (PUC/RS). Procuradora Municipal de Porto Alegre (RS, Brasil).

Le passé détruit ne revient plus jamais. La destruction du passé est peut-être le plus grand crime. Aujourd'hui la conservation du peu qui en reste devrait être une idée fixe.¹

Résumé

Intérêt pour le patrimoine culturel et archéologique versus développement économique et corporatif. Lequel subsiste?

Le présent travail a été diffusé dans le village de Bernex dans le canton de Genève, en Suisse, ainsi qu'au sein de la communauté archéologique locale et du Vatican. L'objectif était de sensibiliser à la préservation d'un site archéologique important (Romain, Bas et Haut Moyen Âge) face au projet d'expansion démographique de la ville de Genève, et la destruction conséquente de cette zone au détriment de la prospection immobilière, et la construction de cinq tours d'appartements résidentiels et commerciaux sur le site.

La riche histoire et les innombrables vestiges de la zone détruite, qui comprennent des cimetières avec des centaines de restes humains, soulèvent de nombreuses questions, et nous font réfléchir sur la fragilité de la tension entre l'intérêt politique et économique du développement et l'effacement (ou la pulvérisation progressive) est) de la mémoire culturelle liée à l'espace qui n'existe plus.

La piste pointée vers une éventuelle atténuation des conséquences de la destruction du site archéologique est l'intégration du matériel archéologique retrouvé sur le site, dans les bâtiments, voire dans les cheminements publics (places) qui intégreront le plan d'urbanisme de la zone.

Mots clés: Patrimoine culturel et archéologique. Village de Bernex.

Resumo

O interesse pela herança cultural e arqueológica versus o desenvolvimento econômico e corporativo. Qual subsiste?

O presente trabalho foi circulado junto a diversos atores do vilarejo de Bernex no cantão de Genebra na Suíça, bem como indivíduos da comunidade arqueológica local, e do Vaticano. O intuito fora de trazer a conscientização da preservação de um importante sítio arqueológico (romano, baixa e alta idade média) frente ao projeto de expansão demográfica da cidade de Genebra, e a consequente destruição dessa área em detrimento da exploração imobiliária, e a construção de cinco torres de apartamentos residenciais e comerciais no local.

A rica história e os inúmeros vestígios da área destruída, que incluem cemitérios com centenas de restos mortais humanos, suscita muitos questionamentos, e nos fazem refletir sobre o quão frágil é a tensão entre o interesse político e econômico do desenvolvimento, e o apagamento (ou pulverização gradual) da memória cultural atrelada à área que deixa de existir.

O caminho apontado para uma possível atenuação das consequências da destruição do sítio, seria a integração do material arqueológico encontrado no local, nos edifícios, ou até mesmo em passeios públicos (praças) que vão integrar o projeto urbanístico da área.

Palavras-Chave: Herança cultural e arqueológica. Vilarejo de Bernex.

Sommaire

1. Les découvertes archéologiques et les projets pour la région; 2. Chronologie des événements historiques de la région (Genève et environs); 3. Importance de la préservation des sites archéologiques; 4. Préserver le passé en regardant vers l'avenir; 5. Aller de l'avant (quelques questions à examiner et propositions); 6. Notes; Références; Annexe 1 - Documentation, reproduction et imageries d'archives

Que faut-il pour que le passé soit enterré à jamais et qu'il soit effacé de la mémoire de notre histoire en tant que communauté ? Que signifie priver les prochaines générations de leur héritage culturel, ce qui s'avère d'autant plus troublant dans un contexte où les connaissances sont acquises de manière superficielle et instantanée sur Internet ? Quels sont les coûts immédiats et à long terme de la superposition des intérêts corporatifs sur une partie riche et importante de notre histoire, de notre culture et de notre patrimoine communs? La récente re-découverte de vestiges archéologiques détruits sur un chantier de construction du chemin de Saint Mathieu à Bernex (images 1 et 2) confère une réelle urgence à ces questions souvent purement philosophiques.

Le patrimoine de Bernex est confronté à une menace imminente: nous risquons de perdre à jamais les traces, les données et les éléments importants qui relient plus de 2000 ans d'histoire, enfouis dans ce qui fut un centre de convergence majeur, servant de routes de liaison entre les régions du sud de l'Europe et les Alpes² et, un millier d'années plus tard, comme lieu religieux et politique éminent où des acteurs cruciaux ont laissé leur marque et influencé dans certains cas l'histoire du monde occidental telle que nous la connaissons.

1. LES DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES ET LES PROJETS POUR LA REGION

Nous avons personnellement observé la fouille du site archéologique de la parcelle de terrain appelée «chemin de Saint Mathieu» (images 3-5), qui a débuté en 2018 lors du lancement de la construction du nouveau quartier qui s'appellera également «quartier de Saint Mathieu». Dans le cadre des plans cantonaux d'extension de l'espace résidentiel à Genève, un nouvel ensemble de tours d'immeubles mixtes va être construit: il sera implanté directement au-dessus de ce site archéologique.

Naturellement, l'accès au site de fouilles a été limité, sauf lors d'une des rares occasions de pouvoir faire une visite un samedi matin froid de mars 2019, quand le site a été

ouvert, de manière restrictive, aux habitants de Bernex et de la région. Lors de cette visite guidée, l'archéologue en chef nous a expliqué que les travaux sur le site ne se poursuivraient que jusqu'en septembre 2019, date à laquelle le site serait recouvert de terre et de gravier. Au moment de la rédaction du présent rapport, c'est précisément ce qui s'est passé.

L'étendue du site de Bernex est significative puisqu'elle comprend non seulement le site médiéval où les fouilles ont eu lieu, mais aussi des cimetières et une voie romaine. C'est signe que le site aurait beaucoup plus à offrir, à condition d'avoir le temps et les ressources pour mener à bien des études et des fouilles supplémentaires.

2. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA RÉGION (GENÈVE ET ENVIRONS)

Bernex n'a pas toujours été le village rural tranquille et isolé que nous connaissons aujourd'hui. Le nom «Bernex» tire son origine de l'Antiquité. Le village qui s'appelait autrefois *Brenaz* ou *Brenay* comme le montre la carte de Hondt de 1630 (images 6 et 7), a fort probablement hérité du nom du domaine de *Brennos* (Brenaccum).³

Outre ses origines gauloises et allobroges, pendant l'occupation romaine, Bernex se trouvait au carrefour d'importantes manœuvres militaires de l'empereur Jules César lorsque, avant de partir pour sa campagne de conquête de la Gaule,⁴ il s'installa brièvement⁵ dans la région afin de dissuader les Helvètes d'occuper le territoire des Allobroges, qui était sous domination romaine (image 13).

Ce n'est pas seulement à l'époque romaine que Bernex a joué un rôle important dans l'histoire du canton de Genève. Au début du Moyen Âge, les routes (image 8) qui reliaient Genève à Lyon (entre autres à partir d'autres centres importants) passaient par Bernex. Par-dessus tout, Bernex, avec Vuillonex, était le centre d'un des diocèses de Genève, un atout que Jean de Savoie offrit au XVI^{ème} siècle à une figure importante de l'histoire occidentale, Eustache Chapuys (image 9), l'humaniste qui était alors le deuxième dirigeant au pouvoir à Genève, et qui fut plus tard l'ambassadeur de l'empereur Charles Quint à la cour d'Henri VIII. Durant les années qui allaient changer sensiblement le cours de l'histoire occidentale,⁶ l'agonie du règne de Catherine d'Aragon et le mariage consécutif d'Henri VIII avec Anne Boleyn a eu comme l'un de ses principaux acteurs, le Maître de la cathédrale de Saint-Mathieu de Vuillonex. Ainsi encore une fois, Vuillonex fut au centre d'importants événements historiques puisque Eustache Chapuys joua le rôle d'avocat de la défense de la reine Catherine lors de son divorce avec le Roi.

Eustache Chapuys n'était pas une personne ordinaire; ce n'est pas par hasard qu'il est devenu le mandataire de Genève et l'adjoint de Jean de Savoie. Outre sa virtuosité académique en droit ainsi que sa maîtrise du latin et d'autres langues, il était l'ami de plusieurs humanistes de son époque, comme Claude Blancherose et Claude Dieudonné, l'Allemand Henrich Cornelius Agrippa, et l'Anglais Thomas More. Il correspondait avec Erasme de Rotterdam avec qui il partageait un profond respect et une grande admiration réciproque, bien qu'ils ne se soient jamais rencontrés.⁷ La relation directe d'un personnage historique d'une telle importance avec le site archéologique et l'histoire de la commune de Bernex corroborent la nécessité d'informer la communauté et de compléter éventuellement le savoir sur la forma-

tion de la commune, ainsi que son histoire, même si – et parce que – cette histoire remonte à beaucoup plus loin dans le temps.

Les travaux scientifiques de l'éminent archéologue Daniel Paunier,⁸ responsable des fouilles archéologiques d'une importante colonie gallo-romaine au cœur de Bernex à la fin des années 1960 (images 10-12), font écho à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Ce que l'on peut déduire de ses écrits publiés⁹ dans l'Annuaire de la Société Suisse de préhistoire et d'archéologie, c'est son sentiment de frustration lié à l'urgence et à la contrainte de temps pour effectuer son travail: «Dès le début du I^{er} siècle, des constructions s'édifient dans les secteurs A et B selon un plan qu'il n'a pas été possible de déterminer avec précision en raison des éléments architecturaux postérieurs qui le recouvrent et **de l'urgence des fouilles**».¹⁰ (C'est nous qui soulignons).

Dans le même article, on peut lire plus loin: «[...] seules des fouilles ultérieures permettront de vérifier ces hypothèses provisoires; **souhaitons qu'elles puissent s'entreprendre avant toute destruction irrémédiable!**»¹¹ (C'est nous qui soulignons). Cela ne s'arrête pas là, comme nous pouvons le constater au début du document:

Des fouilles ultérieures seront encore nécessaires pour sauver les constructions que recèlent sans doute les parcelles situées au sud-ouest des bâtiments dégagés jusqu'à ce jour et où vont s'édifier prochainement de nouveaux immeubles. C'est dire que nos travaux, loin d'être achevés, ne constituent qu'une première approche et que le rapport préliminaire que nous présentons ici est d'avantage destiné à satisfaire la curiosité du public qu'à fournir l'interprétation définitive d'un site dont l'importance et l'intérêt s'accroissent avec chaque campagne. (C'est nous qui soulignons).¹²

Pour contextualiser la fouille susmentionnée, notons qu'elle a commencé à l'automne 1968 à Bernex (dans la zone du chemin de Saule et sur le côté droit du cimetière actuel) lorsque les parcelles de terrain, où se trouvait le site archéologique, ont été vendues à un groupe financier dans la perspective de construire des appartements résidentiels à des fins de location.¹³

Cinquante et un ans plus tard, nous sommes confrontés à une situation similaire.¹⁴ Nous faisons des découvertes archéologiques dans la région où, il n'y a pas si longtemps (dans les années 1980), on a fouillé une église puis réalisé d'importantes études, qui peuvent être consultées au Musée d'art et d'histoire, dans une exposition sur l'histoire de Genève à partir de la période néolithique. Les marques des fondations de la cathédrale en bois sont encore visibles d'en haut, au même endroit (images 14-15). En plus des bâtiments (il y en avait 3 ou plus selon l'époque et les indices trouvés), des squelettes ont également été découverts dans ce qui pourrait être un autre cimetière.¹⁵

3. IMPORTANCE DE LA PRESERVATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Il n'est pas dans notre intention de spéculer sur des faits historiques ou d'en établir, d'abord parce que l'auteur n'est ni archéologue ni historien licencié,¹⁶ bien qu'il soit passionné par ces disciplines. Néanmoins, venant des sciences juridiques, nous entendons ajouter quelques pistes de réflexion et, à tout le moins, transmettre une série de documents de référence illustratifs pour le grand public et les générations futures. Nous avons fondé notre

analyse sur des informations factuelles trouvées dans la littérature spécialisée à partir de découvertes archéologiques récentes, sur des recherches rigoureuses et sur des documents sources originaux datant de plusieurs siècles, dont certains ont un rapport direct avec le site et ce qui s'y trouvait autrefois.

D'un autre point de vue, nous ne souhaitons pas ralentir l'évolution de l'urbanisation du quartier ni sa promotion, dont l'objectif social légitime est d'offrir un logement à la population croissante de Genève. Selon nous, il n'y a pas de solution parfaite à cette situation, mais le grand public doit être informé de manière transparente sur l'importance du site, de son histoire et surtout de son passé inconnu.

Un certain nombre d'informations ont été, à notre connaissance, timidement offertes à la communauté locale. Cependant, des visites supplémentaires sur le site archéologique et l'exposition des découvertes pourraient être une façon passionnante d'informer la communauté en général, et toutes les écoliers en particulier.¹⁷ Pour les élèves, le fait de disposer d'une voie romaine vieille de deux mille ans (images 16- ...), à seulement dix minutes de marche de la salle de classe, constituerait sûrement une expérience éducative vivante et unique. Le site aurait peut-être également le potentiel d'offrir du tourisme de haut niveau à la communauté de Bernex.

En ce qui concerne les restes humains trouvés dans la sépulture sacrée : quel sera leur destin? Comment seront-ils répartis? Re-enterrés? Exposés dans un musée? Seront-ils étudiés à des fins généalogiques? Des recherches paléontologiques sur leur mode de vie, sur les causes de leur mort? Était-ce vraiment une terre sacrée? Après tout, il s'agissait d'ancêtres bernésiens, et cela fait partie du patrimoine du village. (Images XX-XX)

4. PRESERVER LE PASSE EN REGARDANT VERS L'AVENIR

Y aura-t-il un monument pour marquer l'importance historique du site et le fait qu'il a été autrefois un lieu de dernier repos pour les anciens habitants de Bernex? L'existence du site ne devrait-elle pas être préservée pour que les générations futures soient conscientes et fières de l'origine du lieu où elles sont nées et ont vécu? Sans parler de l'amalgame des cultures qui a jadis formé notre identité et la culture de l'Europe occidentale dans son ensemble.

Les propriétaires et locataires des futures résidences ont-ils le droit de savoir qu'ils vivront sur ce qui était autrefois un lieu de sépulture sacré? Les croyances religieuses des futurs et anciens habitants ont-elles été prises en considération?

Les éléments qui ont été trouvés à l'église Saint-Mathieu de Vuillonex font partie de notre patrimoine culturel commun, et devraient être préservés en tant que partie du patrimoine historique de Bernex. Expédier l'étude archéologique du site et lui imposer un délai afin de faire avancer un projet de construction massif soulève d'importantes questions éthiques.

Ces objets culturels, bien que la définition de ce concept puisse être large et même hétérogène au sein des différents systèmes juridiques, nous font corroborer les idées de Christa Roodt sur le sujet :

Compte tenu des difficultés et des différentes techniques adoptées, on comprend qu'une définition objective des biens culturels soit difficile à donner *in abstracto*

(note au Secrétariat d'UNIDROIT, Rapport explicatif à la Convention d'Unidroit de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (2001) e Revue de droit uniforme 476, 496.) Dans un sens très général, l'expression "biens culturels" peut donc être comprise comme désignant les vestiges physiques du passé, des objets fabriqués par l'homme qui présentent un intérêt archéologique, historique, préhistorique, artistique, scientifique, littéraire ou technique.¹⁸

Ces objets, indépendamment de leur nature, ont un statut particulier qui nous relie à notre besoin humain de racines. Puis, de ces racines découle la notion d'identité et d'appartenance à un lieu, ce qui nourrit pour les générations à venir un sentiment d'identification et de vie de groupe.¹⁹

Néanmoins, la question ne réside pas seulement dans le sauvetage des objets eux-mêmes, mais du site dans son ensemble, où différents indices, à des époques distinctes de notre histoire occidentale récente, ont été préservés à travers les siècles.

Qu'auraient-ils trouvé d'autre si les archéologues avaient eu plus de temps pour leurs recherches ? Étant donné qu'il y a eu d'autres interventions archéologiques tout au long du siècle dernier, nous sommes dans un cercle vicieux. Le manque de données archéologiques supplémentaires, et donc l'absence de recherches sur une époque de notre passé autrefois oubliée, est précisément dû au fait que les interventions archéologiques précédentes ont également été abandonnées.

Toutes ces questions resteront ouvertes et seront oubliées avec le temps. Selon le scénario optimiste, elles seront stockées à la bibliothèque ou cachées dans les archives, éventuellement avec une exposition publique partielle ou temporaire. Les risques de vulgarisation et de perte de mémoire de notre passé pourraient conduire à des chemins nébuleux, comme a une analogie exagérée, schéma typique lorsque des civilisations entières ont simplement disparu à jamais. Loin de nous l'idée d'adopter à tout prix un ton dramatique, mais dans l'ensemble, le manque de cohérence entre d'une part le progrès et l'intérêt économique et, d'autre part, notre patrimoine culturel, peut nous coûter très cher à l'avenir.

Ce n'est pas pour rien qu'il existe un vaste et solide système normatif pour protéger le patrimoine culturel, tant au niveau local qu'international, puisque ces questions touchent l'humanité dans son ensemble, indépendamment de la nation, de la croyance ou de l'instance sociale. Aujourd'hui, les découvertes et les sites archéologiques doivent être préservés car ils font partie de notre histoire commune et, à juste titre, l'UNESCO est l'un de ces organismes qui veillent sur notre passé.²⁰

5. ALLER DE L'AVANT (QUELQUES QUESTIONS A EXAMINER ET PROPOSITIONS)

Les vestiges archéologiques – les traces matérielles du passé – sont considérés comme des ressources finies et non renouvelables qui sont constamment menacées.²¹ Il ne s'agit pas seulement d'objets et de restes humains, mais de la compréhension des découvertes matérielles de différentes structures architecturales et techniques et de la manière dont elles s'intègrent à la formation du paysage socio-économique actuel.

Comme je l'ai déjà mentionné, je comprends que le développement urbain doit évoluer en lien avec l'intérêt de la population. Par conséquent, au lieu de la destruction du site ar-

chéologique et de sa disparition complète, d'autres solutions pourraient être envisagées pour prendre en compte la mémoire de Bernex et son intérêt pour la population locale.

Il existe de nombreux exemples d'intégration des découvertes archéologiques dans la construction et l'aménagement des bâtiments dans le monde entier. Genève elle-même en a quelques exemples, comme le Parking St Antoine où les remparts de la ville médiévale de Genève ont été préservés et ouverts au public. On trouve aussi la Tour sur la place du Molard, le site archéologique souterrain de la cathédrale Saint-Pierre, ou encore les fondations de la villa gallo-romaine au parc de la Grange.

Une étude intéressante sur l'intégration des découvertes archéologiques au sein d'un projet de développement immobilier à intérêt économique plaide en faveur de l'insertion des découvertes archéologiques dans le contexte de la communauté locale:

Les aspects immatériels des vestiges archéologiques sont reconnus comme étant tout aussi importants, sinon plus, pour l'association d'une communauté à un site que les aspects matériels (Poulios 2010 : 180). Parce que l'archéologie est une discipline relative à un contexte particulier, les sites et les objets auront des significations différentes "à des époques différentes, en des lieux différents et pour des personnes différentes. (Odegaard & Cassman, 2014, p. 702).²²

Je voudrais attirer l'attention des autorités locales sur la nécessité de préserver l'histoire et les découvertes des sites archéologiques *in loco*, malgré le développement du projet d'urbanisation. Bjerketvedt apporte un éclairage sur ce sujet:

Lors de grands projets de développement en milieu urbain, une grande quantité de matériel archéologique peut faire surface et susciter la curiosité du public. En intégrant le matériel archéologique urbain dans la vie quotidienne, nous rendons le passé accessible et visible tout en permettant aux habitants de s'intéresser à ces traces. La présentation de ce matériel peut favoriser un sentiment de "possessivité collective" et promouvoir l'identité locale.²³

Nous espérons que ce document intéressera et sensibilisera le grand public à l'importance du site archéologique de Saint-Mathieu de Vuillonex, de la commune de Bernex,²⁴ de ses habitants et, finalement, du canton de Genève, de la Suisse et de la France voisine.

La connaissance territoriale permet l'intégration du projet dans la structuration diachronique du site. Elle se fonde davantage sur les éléments pérennes des sociétés antérieures dans le projet d'avenir. Ces propositions nécessitent l'intégration de l'archéologie préventive dans la chaîne de l'aménagement du territoire : lors de la mise en place des projets stratégiques par la détermination des enjeux de mutations sur le temps long et durant les projets opérationnels par l'incorporation des résultats de l'archéologie préventive comme partie du projet d'urbanisme, le projet d'aménagement évoluant en fonction des découvertes archéologiques. Ainsi le patrimoine dans sa dimension archéologique est non seulement un moteur du développement, mais aussi et surtout un fondement essentiel pour un développement urbain durable.²⁵

6. NOTES

1. WEIL, Simone, *L'Enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Gallimard, Paris, 1952, p. 52.

2. En raison des activités commerciales de la ville, il existe de nombreuses informations disponibles sur le carrefour qui reliait Genève aux autres centres de la région. Pour illustration, notamment en ce qui concerne Bernex, veuillez vous référer aux annexes (Disponible sur: <https://edu.ge.ch/ep/sites/default/files/atoms/files/histoire-geneve-chap-2-allobroges-romains.pdf>, consulté le 1^{er} novembre 2019), et à la

bibliographie citée tout au long de ce texte pour plus d'informations.

3. PAUNIER, Daniel. «L'établissement gallo-romain de Bernex » dans *Annuaire de la Société Suisse de préhistoire et d'archéologie* (ASSPA) 56, 1971, p. 140.

4. L'une des réalisations les plus étonnantes est la construction colossale du mur-digue s'étirant de l'Île de Genève jusqu'au Vuache, qui servait de ligne de défense contre les attaques d'autres tribus, comme les Helvètes, d'une étendue d'environ 39 km, reliant le lac au Jura. Outre le mur-digue le long du fleuve, il existait un certain nombre de forteresses ou *castellum* plus petits, servant de postes pour accueillir les garnisons et les sentinelles. Cependant, le fleuve présentait à cette époque une topologie différente de ce que l'on connaît, ainsi, les parties les plus accidentées ont été déviées vers le haut, près de la rivière, comme dans le cas de Bernex.

5. BLONDEL, Louis. «Le retranchement de César sur le Rhône» dans *Genava, revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, n. 23, 1945.

6. Catherine d'Aragon, tante du saint empereur romain Charles Quint, ne pouvait pas donner naissance à un héritier mâle à Henri VIII. D'autre part, c'est le fait d'avoir été veuve de son frère et que son mariage ait été rejeté par l'Église qui lui a permis d'épouser Henri. Le monarque, insatisfait de son mariage avec la Reine, se tourna vers une des dames d'honneur de la Reine, Anne Boleyn, avec laquelle il se maria, faisant ainsi d'Anne la nouvelle reine d'Angleterre. Comme l'exclusion de la reine Catherine ne plut pas au pape et au saint empereur romain, l'Église ne soutint ni le divorce ni le nouveau mariage du Roi avec Anne. Ce désaccord provoqua la rupture entre le Royaume d'Angleterre et l'Église catholique, Henri s'étant proclamé chef de l'Église anglicane nouvellement créée. Ces événements ont eu pour conséquence des années de persécutions et de guerres de religion. Ce divorce a eu des répercussions dans le monde occidental et des conséquences géopolitiques importantes.

7. FERNANDEZ-ARRESTO, Felipe, «Eustache Chapuys of Ancecy» dans BIETENHOLZ, PETER G. et DEUTSCHER, Thomas Brian, *Contemporaries of Erasmus: A Biographical Register of the Renaissance and Reformation*, University of Toronto Press, Toronto, 1985, p. 293–295.

8. PAUNIER, Daniel. «L'établissement gallo-romain de Bernex», *Annuaire de la Société Suisse de préhistoire et d'archéologie* (ASSPA) 56, 1971, p. 4.

9. Paunier, 1967, p. 147.

10. Ibid n° 4.

11. Ibid n° 4, p.148.

12. Ibid n° 4, p.139.

13. Les découvertes ont été faites à différentes époques, en raison des objets et des pièces trouvés dans la région.

14. Il s'agit du projet d'urbanisation de Saint-Mathieu, en lien avec le prolongement du tramway numéro 14. Il est important de mentionner que le prolongement de la ligne de tramway n'affecte pas les sites archéologiques de Vuillonex et de Saint-Mathieu. Néanmoins, ces constructions occultent le gigantesque développement immobilier à venir juste au-dessus des sites.

15. TERRIER, Jean, «Saint-Mathieu de Vuillonex : une église en bois édifiée au Xe siècle dans la campagne genevoise», *Genava: revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, n. 46, 1998.

16. L'auteur, en plus d'être diplômé en droit et avocat de métier, a étudié les premières années de licence en histoire, sans toutefois la terminer.

17. Seulement les élèves de 6P et 8P ont eu la possibilité d'y aller. «En novembre dernier, l'archéologue a organisé, en collaboration avec le Service de la communication de Bernex, des visites adaptées pour des élèves de la commune. Quatre classes de 6P à 8P des écoles de Robert-Hainard et de Lully se sont

rendues sur place pour observer les vestiges.” In: Infos Bernex. Journal communal, décembre 2018, p. 17

18. ROODT, Christa, *Private International Law, Art and Cultural Heritage*, Edward Elgar publishing, Massachusetts, États-Unis, 2015. p. 2-4.

19. ROODT, Christa, n. 17, p. 4

20. En 1956, l'UNESCO a adopté une Recommandation sur la conduite des fouilles archéologiques qui, malgré son objet limité, contenait des principes fondamentaux pour les instruments ultérieurs de l'UNESCO : la protection du patrimoine culturel incombe aux États en raison de l'importance qu'il revêt pour l'humanité tout entière...». BLAKE, Janet, dans NAFZIGER, James A.R, *Cultural Heritage Law*, Edward Elgar Publishing Limited, Cheltenham, Royaume-Uni, 2012, p. 67.

21. ELIA, R. J. «Looting, collecting, and the destruction of archaeological resources», *Nonrenewable Resources*, v. 6, n. 2, 1997, p. 85–98.

22. BJERKETVEDT, Linda. «Rethinking Archaeology: The Role of Archaeologists in Heritage Management, Spatial Planning and Design» dans *Heritage Studies*, Vrije Universiteit Amsterdam, 2019. Disponible sur: <http://heritagestudies.nl/?p=398>. Consulté le: 1^{er} décembre 2019.

23. Ibid n° 21.

24. A titre de suggestion, nous énumérons ci-dessous quelques références tirées de discussions et d'expériences de l'administration publique sur le thème, bien que beaucoup d'entre elles soient en anglais.

- Les servitudes de conservation sont des accords juridiques volontaires entre un propriétaire foncier et une organisation qualifiée ou un organisme gouvernemental qui protège les ressources culturelles (bâtiments, sites, archéologiques) contre les activités qui pourraient nuire à l'intégrité de la propriété (voir <http://www.preservationnation.org/information-center/law-and-policy/legal-resources/easements/#.VanNamRNViko>).

- Appler, D. R. « Municipal archaeology programs and the creation of community amenities », *The Public Historian*, 2012, 34(3), p. 40–67. [Crossref], [Web of Science ®], [Google Scholar]

- Plus précisément en ce qui concerne les restes humains trouvés dans le site de Saint-Mathieu : <https://archive.archaeology.org/online/features/afrburial/>

- <https://historicengland.org.uk/whats-new/research/preserving-archaeological-remains/>

25. JACOB, Jean-Paul et LAVENDHOMME, Marie-Odile, «La construction de la ville “durable”», *L'Archéologie, un regard nouveau*. Disponible sur: http://openarchive.icomos.org/1150/1/1-3-Article5_Jacob_Lavendhomme.pdf. Consulté le: 2 décembre 2019.

26. Disponible sur: <https://www.ge200.ch/carto/carte-de-hondt-1630-en-couleur>. Dernière accès en: 08 août 2020.

27. Disponible sur: www.mapsantiquity.com. Dernière accès en 08 août 2020.

28. Arch. dép. Haute-Savoie, Académie florimontane, archives n° 1609.

29. Disponible sur: <https://tiresias.unil.ch/card/55209594>. Dernier accès: 8 août 2020.

30. Disponible sur: <https://tiresias.unil.ch/card/55209594>. Dernier accès: 8 août 2020.

31. Disponible sur: <https://tiresias.unil.ch/card/55209597>. Dernier accès: 8 août 2020.

32. Crédit de l'image à Jean Terrier, L'ancienne église Saint-Mathieu de Vuillonex à Genève, Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève, tome 67 et Cahiers d'archéologie romande 149, Genève et Lausanne 2014.

33. Crédit de l'image à Jean Terrier, L'ancienne église Saint-Mathieu de Vuillonex à Genève, Mémoires

et documents de la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève, tome 67 et Cahiers d'archéologie romande 149, Genève et Lausanne 2014.

RÉFÉRENCES

BLAKE, Janet, dans NAFZIGER, James A.R, **Cultural Heritage Law**, Edward Elgar Publishing Limited, Cheltenham, Royaume-Uni, 2012, p. 67.

BJERKETVEDT, Linda, «Rethinking Archaeology: The Role of Archaeologists in Heritage Management, Spatial Planning and Design» dans **Heritage Studies**, Vrije Universiteit Amsterdam, 2019. Disponible sur: <http://heritagestudies.nl/?p=398>. Consulté le: 1^{er} décembre 2019.

BLONDEL, Louis. «Le retranchement de César sur le Rhône» dans *Genava, revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, n. 23, 1945.

ELIA, R. J. «Looting, collecting, and the destruction of archaeological resources», **Nonrenewable Resources**, v. 6, n. 2, 1997, p. 85–98.

FERNANDEZ-ARRESTO, Felipe, «Eustache Chapuys of Annecy» dans BIETENHOLZ, PETER G. et DEUTSCHER, Thomas Brian, **Contemporaries of Erasmus: A Biographical Register of the Renaissance and Reformation**, University of Toronto Press, Toronto, 1985, p. 293–295.

JACOB, Jean-Paul et LAVENDHOMME, Marie-Odile, «La construction de la ville “durable”», *L'Archéologie, un regard nouveau*. Disponible sur: http://openarchive.icomos.org/1150/1/1-3-Article5_Jacob_Lavenfhomme.pdf. Consulté le: 2 décembre 2019.

PAUNIER, Daniel. «L'établissement gallo-romain de Bernex» dans **Annuaire de la Société Suisse de préhistoire et d'archéologie** (ASSPA) 56, 1971, p. 140.

ROODT, Christa, **Private International Law, Art and Cultural Heritage**, Edward Elgar publishing, Massachusetts, États-Unis, 2015. p. 2-4.

TERRIER, Jean, «Saint-Mathieu de Vuillonex : une église en bois édifée au Xe siècle dans la campagne genevoise», *Genava: revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, no 46, 1998.

WEIL, Simone, **L'Enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain**, Gallimard, Paris, 1952, p. 52.

ANNEXE 1 - DOCUMENTATION, REPRODUCTION ET IMAGERIES D'ARCHIVES



Image 1 - Chemin de Saint Mathieu à Bernex (pendant les fouilles)



Image 2 - Chemin de Saint Mathieu à Bernex (après les fouilles)



Image 3 - Future quartier de Saint Mathieu à Bernex (après l'édification)



Image 4 - Chantier à la fin des fouilles (visite publique)

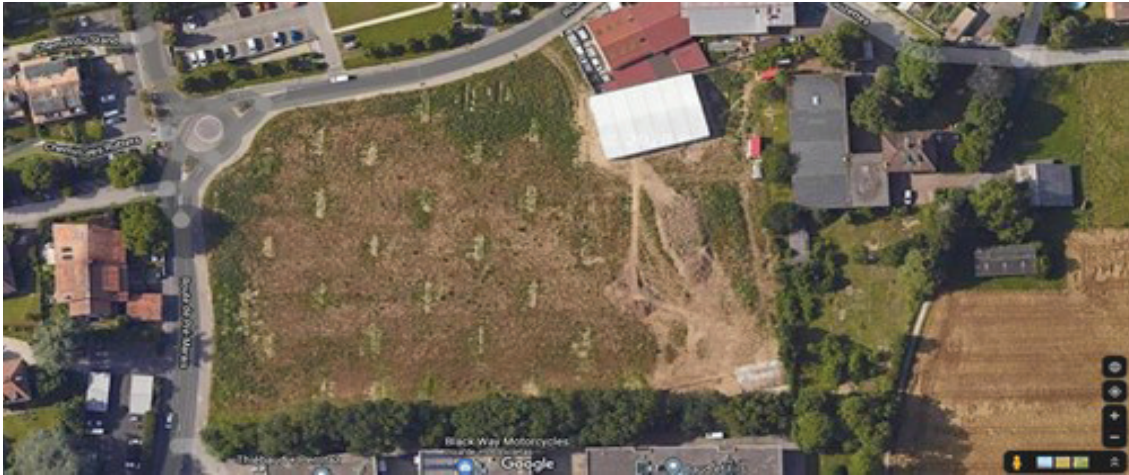


Image 5 - Vue aérienne (Google Maps) du terrain de Saint Mathieu, où se trouvent les sépultures, poteaux, fondations des structures ecclésiastiques (églises) et des vestiges d'une route romaine.



Image 6 - Carte de Hondt 1630²⁶



Image 7 - Carte de Hondt 1630 en détail.

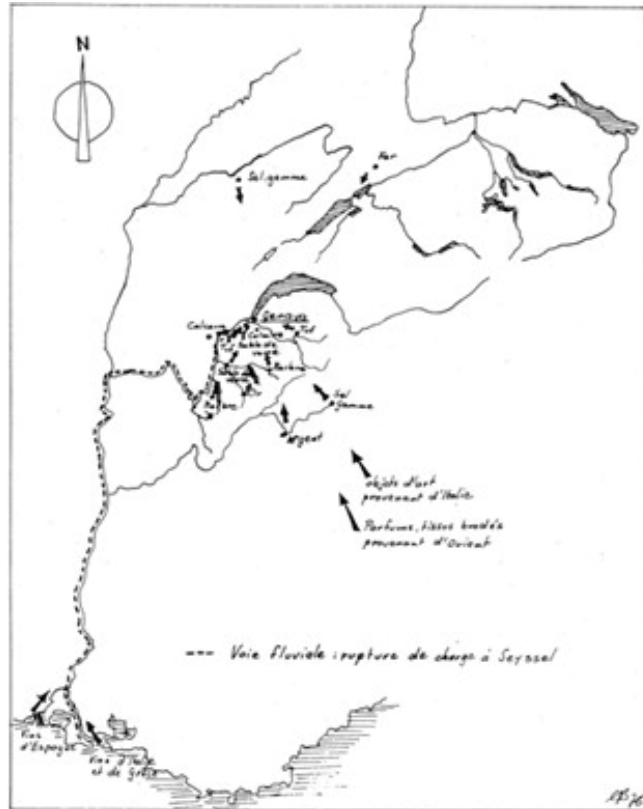


Image 8 - Croquis des routes de commerce de l'antiquité (Mer Méditerranée à Genève)²⁷

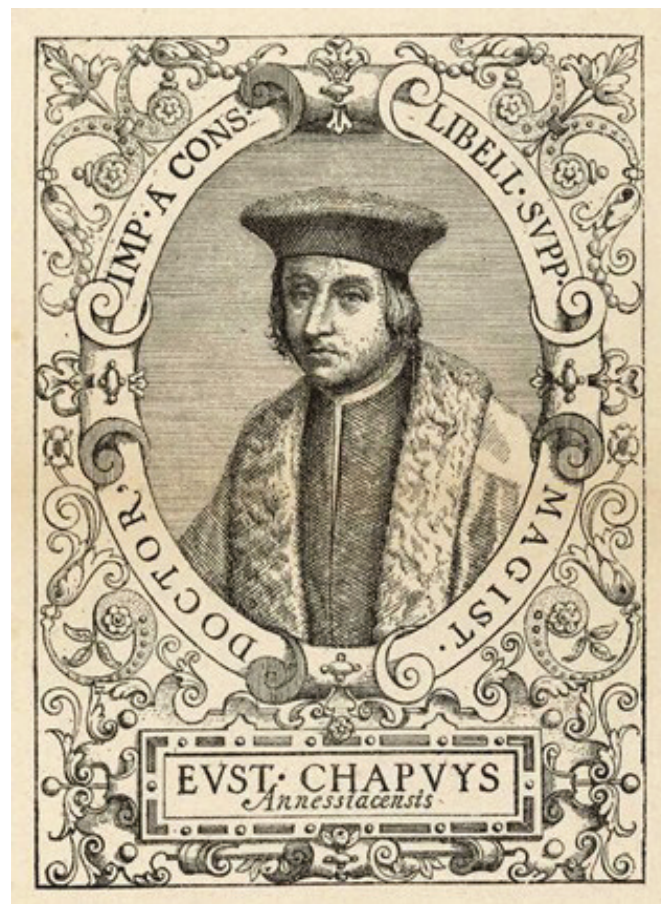


Image 9 - Eustace de Chapuy²⁸



Image 10 - Bernex (Genève), En-Saule, villa gallo-romaine Photographie du 23 novembre 1968, visite du site avec (de g. à dr.) Daniel Paunier, responsable des fouilles, Rudolf Degen, secrétaire général de la SSPA, et Charles Bonnet, archéologue cantonal adjoint (Genève)²⁹



Image 11 - Bernex (Genève), En-Saule, villa gallo-romaine Photographie du 23 novembre 1968, visite du site avec (de g. à dr.) Daniel Paunier, responsable des fouilles, Rudolf Degen, secrétaire général de la SSPA, et Charles Bonnet, archéologue cantonal adjoint (Genève)³⁰



Image 12 - Bernex (Genève), En Saule. Vue générale des fouilles de sauvetage de la *pars rustica* de la villa romaine (1968-1972). Auteur Daniel Paunier, IASA-UNIL³¹



Image 13 - Rencontre de Julius Caesar et le Chef des Helvètes à Genève, à l'endroit où il est aujourd'hui la Rue des Moulins (Bel-Air). Publiée par Karl Jauslin dans son Histoire Suisse en images (1885/1887).

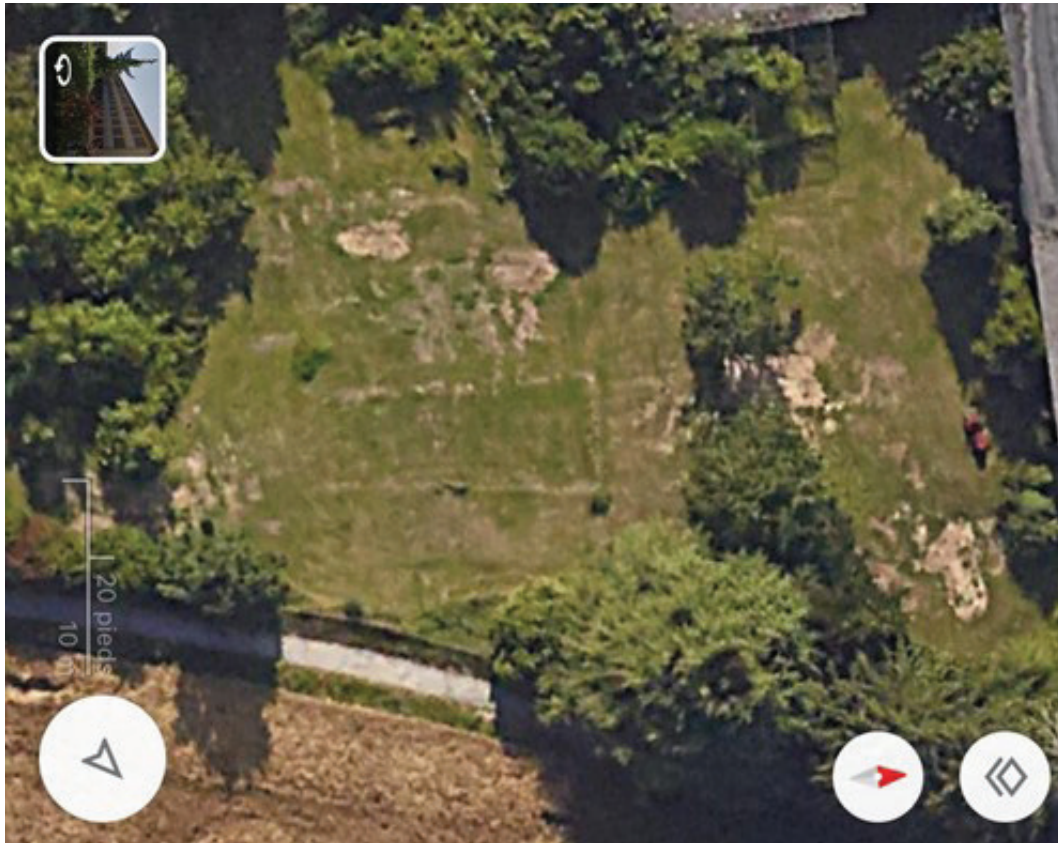


Image 14 - Vue aérienne (Google Maps) des vestiges des fouilles de l'ancienne Église en bois de Saint Mathieu de Vuillonex pendant les années 1990.



Image 15 - Reconstitution aquarellée vue plongeante du nord-ouest de l'ancienne église en bois de Saint Mathieu de Vuillonex au XIV^e siècle³²



Image 16 - Sépulture médiévale fouillée dans les fouilles années 2018



Image 17 - Sépulture médiévale fouillée dans les fouilles années 1990³³



Image 18 - Fouilles d'une partie d'une ancienne route romaine (2018)



Image 19 - Fouilles de l'ancienne route romaine déjà laissé à l'abandon (la couverture plastique n'a pas été retiré et l'herbe pousse et recouvre déjà une grande partie du terrain)

Recebido em: 30/06/2021

Aceito em: 08/07/2021